

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
DIRECTION DE LA LEGISLATION  
ET DE LA VALEUR  
Service de la Législation  
et de la Réglementation Douanières

Antananarivo, le 19 JUIN 2021

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES  
PUBLIQUES  
A LA CRIÉE  
-----

N° M2271 -2021-/MEF/SG/DGD/DLV/SLR/LEG.

Le Public est informé qu'à **partir du lundi 02 aout 2021 à 8 heures**, il sera procédé dans les magasins de dépôt auprès du **Bureau des douanes de Mahajanga** dans les conditions fixées par les articles 233 à 239 du Code des douanes et l'Arrêté n°18.756/2020 du 08 septembre 2020 à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises sous le régime de dépôt. Cette vente aux enchères publiques s'effectue **à la criée de l'offre de prix**.

La liste des marchandises comportant leur mise à prix est disponible sur le site web de l'Administration des douanes [www.douanes.gov.mg](http://www.douanes.gov.mg) et sur affichage dans tous les bureaux des douanes de Madagascar.

Pour le bon déroulement de la vente aux enchères publiques à la criée les formalités suivantes doivent être scrupuleusement observées

1°) **Déroulement de la vente :**

a) **Durée de la vente :** cinq (05) jours = lundi 02, mardi 03, mercredi 04, jeudi 05 et vendredi 06 Aout 2021

b) **Jours 1 (lundi 02 aout 2021):** visite des lots

c) **A partir jour 2 à 9h (mardi 03 aout 2021 à partir du 9h) :**

L'officier ministériel commis, en la personne de **Monsieur RAKOTONJANAHARY Lalatiana Noël, Huissier de Justice et Commissaire Priseur, logement N° 6 cité Misaine Mangarivotra, Mahajanga. E-mail: [noel\\_rakoto@yahoo.fr](mailto:noel_rakoto@yahoo.fr), tel : 032 57 229 56 et 034 25 747 68** ouvre verbalement l'enchère par un coup de marteau, sur une mise à prix la plus élevée émanant des enchérisseurs.

d) **Adjudication de l'enchère :**

- L'enchère est adjugée après trois coups de marteau successifs séparés l'un de l'autre par un intervalle d'une minute si aucune nouvelle enchère ne survient.
- Si une nouvelle enchère bave l'expiration des trois coups, l'enchère en cours est annulée libérant l'enchérisseur de toute obligation et l'adjudication recommence sur la base de la nouvelle enchère.
- Etablissement d'une déclaration en douane de type IM9.
- Paiement du montant de l'adjudication auprès d'une banque primaire.
- La vente aux enchères durera jusqu'au vendredi 06 aout 2021.

e) **Cas d'adjudicataire défaillant :**

En cas de défaillance du premier enchérisseur (non paiement du montant dans les 48 heures après la liquidation de la déclaration type IM9), le second enchérisseur sera considéré comme adjudicataire et ainsi de suite.

## 2°) Dispositions diverses :

- Les propriétaires des marchandises ont la possibilité de procéder au dédouanement de leurs marchandises avant la date de la vente.
- La vente est faite au comptant.
- Les marchandises doivent obligatoirement être enlevées 48 heures après délivrance du bon à enlever. Dans le cas contraire, des frais de magasinage y afférents seront perçus.
- Les marchandises sont vendues libres de tous frais et dépenses engagés pour leur conservation et de tous droits et taxes perçus par la douane avec faculté pour l'adjudicataire d'en disposer pour toutes les destinations autorisées par la législation et la réglementation en vigueur.
- Aucune formalité relative au contrôle des changes ne sera exigée.
- Les adjudicataires auront à verser 14 % en plus du montant de l'adjudication pour frais d'enregistrement du procès verbal de vente.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit : défaut de qualité, de forme, de nombre, de poids etc.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

